



## Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio

« Feux d'artifice : passons aux drones ! »

Rapport-préavis N° 2024 / 34

Lausanne, le 19 septembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Résumé

L'impact des feux d'artifices, en particulier sur l'environnement et les finances de la Ville, suscite préoccupations et questions. Le postulat de Mme Denise Gemesio et consorts déposé en novembre 2022 ne fait pas exception puisqu'il revient sur la thématique, quatre ans après un positionnement de la Municipalité sur la question, à la suite d'une interpellation de Mme Sara Gnoni quant à elle intitulée « Feux d'artifice : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Denise Gemesio demandant de remplacer le traditionnel feu du 1<sup>er</sup> août, ou autre événement comportant des feux d'artifice par un spectacle de drones. La Municipalité n'entend pas se tourner vers ce genre de technologie, du moins pour l'instant. L'impact environnemental des feux d'artifice est faible et chiffré. L'impact des drones est lui plus difficile à évaluer à l'heure actuelle. La Municipalité estime aussi que le coût d'un passage aux drones est trop élevé.

### 2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts intitulé « Feux d'artifice : passons aux drones ! » déposé le 3 novembre 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 20 juin 2023. Ce postulat demande de remplacer les spectacles de la commune de Lausanne faisant usage de feux d'artifice par des spectacles de drones.

### 3. Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Feux d'artifice : passons aux drones ! »

La Municipalité a déjà eu l'occasion d'affirmer son attachement aux festivités du 1<sup>er</sup> août. Celles-ci rencontrent un immense succès auprès de la population, année après année. C'est à cette occasion que l'unique feu d'artifice communal a lieu, durant une vingtaine de minutes. Ce spectacle peut non seulement être admiré depuis Ouchy, mais aussi depuis une multitude d'endroits, partout en ville. En cela, les différentes pistes évoquées en commission (feux de joie, défilés aux lampions, guinguette) ne représentent pas des véritables alternatives au traditionnel feu d'artifice.

La Municipalité a aussi déjà eu l'occasion de détailler l'impact environnemental des feux. Elle renvoie à ce sujet à sa réponse à l'interpellation de Mme Sara Gnoni « Feux d'artifice : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». Concernant les déchets, l'industrie pyrotechnique utilise désormais des produits biodégradables (papier et carton) pour la confection des coques et des diverses pièces composant un feu d'artifice. Les artifices sont ainsi à 99% fabriqués à base de papier et de carton. Lors des spectacles, les organisateurs prennent soin de récupérer et recycler les déchets (câbles électriques, cartons, bois et emballages). Quant aux émissions, celles-ci restent très limitées. Le CO<sub>2</sub> émis lors de la combustion des charges propulsives à l'occasion du

1<sup>er</sup> août provient en général du charbon de bois qui compose la poudre noire. Dans ce cas, il ne s'agit pas de combustible fossile, le CO<sub>2</sub> émis ayant été lui-même récemment prélevé dans l'atmosphère (au maximum une dizaine d'années). Il ne participe donc pas à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre et au dérèglement climatique. S'agissant des poussières fines, la publication de l'Office fédéral de l'environnement de 2024 indique que les feux d'artifice participent au maximum à raison de 2% des émissions annuelles de poussières fines (PM10) en Suisse<sup>1</sup>.

La Municipalité ajoute que si les animaux sont indéniablement touchés par les feux, il faut rappeler que ceux organisés par la Ville sont par définition prévisibles et permettent dès lors d'épargner les animaux domestiques. A l'inverse des feux privés, imprévisibles et plus intempestifs.

Pour ce qui est de l'utilisation des drones, la Municipalité n'est pas convaincue que leur impact soit réellement plus favorable pour l'écologie – notamment en ce qui concerne leur processus de fabrication – ni surtout avantageux pour les finances de la Ville. Pour l'heure les drones ne sont pas une option réellement équivalente.

A titre de comparaison, le grand spectacle de drones réalisé dans la rade de Genève en 2023 durant 20 minutes, trois soirs d'affilée, a coûté plus de 1 million de francs, et a été financé par un sponsor privé.

Si la Municipalité ne ferme pas définitivement la porte à une évolution des feux du 1<sup>er</sup> août, elle compte donc pour l'heure privilégier la formule actuelle. Celle-ci rencontre chaque année un grand succès, permettant à toute la population de vivre un moment de rassemblement simple et convivial.

Enfin, la Municipalité relève que le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août, en tant qu'évènement à portée suprarégionale, pourrait, en cas d'acceptation de l'initiative populaire fédérale dite « pour une limitation des feux d'artifice » bénéficier d'une autorisation cantonale permettant de perpétuer cette tradition.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts.

#### **4. Impact sur le développement durable**

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

#### **5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

#### **6. Aspects financiers**

##### **6.1 Incidences sur le budget d'investissement**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

##### **6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

---

<sup>1</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/feux-artifice.html>

## 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N°2024 / 34 de la Municipalité, du 19 septembre 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide .

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Feux d'artifice : passons aux drones ! »

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter